



Mairie de  
LA BARRE DE MONTS (85550)

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 20 Juin 2014**

## **COMPTE-RENDU**

L'an deux mil quatorze, le vendredi 20 juillet à 17 h 30 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : le 13 juin 2014.

**Présents** : M. Pascal DENIS, Maire,  
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mme Dominique MARTINEAU, M. Dominique GUILLEMARD et Mme Sandra GAUVRIT, adjoints,  
M. Habib CHEHADE, Mmes Martine ROYER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Nathalie GIVELET et Corinne MARTEL, M. Willy BLANCHARD, Mmes Marie-Claire BUCHI et Virginie MESSEGER, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : MM. Bénédicte ROLLAND représenté par Mme Isabelle DELAPRE, Philippe RAFFIN représenté par Mme Virginie MESSEGER et Vital PIBERNE représenté par M. Pascal DENIS.

**Absents** : MM. Yannick GUIBERT et Christian SANGAN,

M. Dominique GUILLEMARD a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis des commissions Enfance-Jeunesse-Sports et des Finances et à l'unanimité :

### Affaires financières

- a décidé de fixer comme suit les tarifs du restaurant scolaire applicables à la rentrée scolaire 2014/2015,

Restaurant scolaire (+1,50%)	Par repas
enfant primaire ou maternelle	3,15 €
à partir du 3ème enfant	2,81 €
Tarif "Occasionnel" (Fréquentation < ou = 2 jours / mois)	3,78 €
Adulte	9,85 €
Tarif Hors Commune	5,38 €

- a décidé de maintenir la participation des familles au coût de fonctionnement du service de transport scolaire à 10€ par enfant et par trimestre avec gratuité à partir du 3ème enfant, pour l'année 2014-2015,

- a fixé comme suit le montant des bourses communales de transport accordées par la commune aux familles au titre de l'année 2013/2014, pour les enfants fréquentant :

→ des établissements scolaires autres que ceux de St-Jean-de-Monts : 80,28€,

→ les maisons familiales, les cours professionnels agricoles ou de la Chambre des Métiers : 31,30€,

- a donné son accord pour la création des nouveaux tarifs suivants, dans le cadre de la mise en place de séances d'1h30 de paddles encadrés par les personnels de l'école municipale de char à voile : (tarifs par personne) 1 à 3 personnes : 33 €, 4 à 7 personnes : 29 €, groupes (8 pers. et +) : 26 €,

- a autorisé la vente sur pied du foin provenant des terrains communaux, sur la base de 60,00€ l'hectare,

### Enfance -Jeunesse

- a décidé de reconduire en 2014 le principe d'attribution de bourses communales BAFA aux jeunes de la Commune ayant suivi une formation d'animateur, en contrepartie d'une présence d'un ou plusieurs mois au sein de l'encadrement de l'accueil de loisirs municipal :

✓ 225,05€ pour le stage de formation générale,

✓ 206,69€ pour le stage de perfectionnement "Surveillant de bain",

✓ 178,51€ pour les autres stages d'approfondissement, de qualification ou de perfectionnement,

- a décidé de fixer comme suit les conditions de tarification des activités sportives et culturelles organisées par la Commune pour l'année 2014/2015 dans le cadre du Pass'Sport Jeunes (primaire, collège et Lycée moins de 18 ans, jeunes fréquentant l'espace jeunes) : forfait annuel de 25,00€ par enfant,

- a décidé de créer un tarif spécifique, d'un montant forfaitaire annuel de 10,00€, applicable aux jeunes de la commune souhaitant uniquement fréquenter l'Espace jeunes, ainsi qu'aux jeunes hors commune souhaitant fréquenter ponctuellement l'espace Jeunes,

#### **Affaires budgétaires**

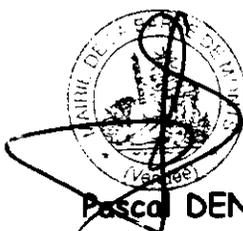
- a donné son accord pour dissoudre le budget du « lotissement communal Les Grands Vignes », soldé depuis 2011.

#### **Affaires et Informations diverses**

- a été informé :
  - o des 03 déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Prémption Urbain,
  - o des 02 décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,
  - o du compte-rendu du Syndicat Vendée des Iles du 27 mai 2014,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



**Pascal DENIS**